



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: CLPA/CCA/UNFCCC-COP21/2nd

GENÈVE, le 16 septembre 2015

Annexe: 1

Objet: 21^{ème} session de la Conférence des Parties (COP-21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et 11^{ème} session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP-11) (Paris, 30 novembre–11 décembre 2015)

Suite à donner: Indiquer au Secrétariat de l'OMM si vous comptez participer à ces sessions et prendre connaissance des «messages clefs de la communauté météorologique»

Madame, Monsieur,

Comme je l'ai mentionné dans ma lettre circulaire du 31 juillet 2015, la 21^{ème} session de la Conférence des Parties (COP-21) à la CCNUCC se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, en même temps que la 11^{ème} session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP-11). La conférence inclura également:

- La 43^{ème} session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 43);
- La 43^{ème} session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 43).

La COP-21 est censée notamment aboutir à un accord universel sur la limitation des émissions en vue de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C ou 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ainsi qu'à des mesures d'adaptation aux inévitables changements climatiques. L'accord en question devrait aussi porter sur les moyens financiers, la mise au point et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires dans ce contexte. À ce jour, la COP-21 devrait donc être l'une des réunions les plus importantes qui aient été consacrées à ces thématiques.

Je vous invite à participer activement, en tant que membre de votre délégation nationale, à ces deux sessions et à défendre des principes et des moyens d'action qui s'inscrivent dans la contribution scientifique et technique de la communauté météorologique. Si vous comptez, vous-même ou certains de vos collaborateurs, y prendre part, je vous serais reconnaissant de me le faire savoir au plus tard le **15 octobre 2015**. J'aimerais aussi savoir si vous prévoyez de participer à la onzième partie de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP 2), qui se tiendra à Bonn (Allemagne) du 19 au 23 octobre 2015.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6869)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Compte tenu de ce qui précède, j'ai le plaisir de vous parvenir un récapitulatif des «Messages clefs adressés par la communauté météorologique à la COP-21», étant entendu que d'autres documents d'information vous seront envoyés le mois prochain. J'espère que vos déclarations nationales pourront s'inspirer de ces messages et que ces derniers s'avéreront également utiles dans le cadre des autres préparatifs de la conférence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'J' followed by a long, sweeping horizontal line that extends to the right.

(J. Lengoasa)
pour le Secrétaire général



CLPA/CCA/UNFCCC-COP21/2nd, ANNEXE

Messages clefs adressés par la communauté météorologique à la COP-21

Le monde attend de la communauté internationale qu'elle parvienne à un nouvel accord, universel et contraignant, lors de la 21ème session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui va se tenir prochainement à Paris. Il est capital que les Membres, lors des négociations, prennent en considération les fonctions et les capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) afin que l'accord sur le climat, entre autres aboutissements de la conférence, soit de nature à renforcer le rôle des SMHN et leur aptitude à fournir des prestations à la société.

Les négociations ont déjà fait largement référence à des thématiques qui intéressent de très près la communauté météorologique. On mentionnera:

- *Le recours aux meilleures données scientifiques disponibles dans le cadre de l'action pour le climat;*
- *Le renforcement et l'optimisation des activités de recherche et d'observation systématique concernant le climat;*
- *Les lacunes des connaissances qui constituent un frein à l'adaptation.*

Il importe par conséquent que le texte adopté à Paris en dernière analyse utilise un langage qui mette en lumière la contribution que les informations scientifiques découlant des activités de recherche et d'observation systématique apportent au processus de décision.

La contribution de l'OMM et des SMHN de ses Membres dans les domaines qui revêtent une importance particulière au regard de la Convention est présentée ici sous la forme de brefs exposés accompagnés chacun d'un texte explicatif.

Atténuation

Le suivi des mesures d'atténuation sera facilité par l'observation des concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre, qui doit être permanente et qu'il convient même de renforcer, tandis que les services climatologiques dont bénéficie le secteur de l'énergie peuvent contribuer de manière capitale à l'avènement d'une économie climatiquement neutre.

Unique en son genre, le Programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG), exploité par l'OMM, fournit pour les besoins des décideurs internationaux des observations fiables et de qualité portant sur de longues périodes et concernant l'évolution de la composition de l'atmosphère. Un bulletin sur les gaz à effet de serre est établi chaque année sur cette base. Par décision du Dix-Septième Congrès météorologique mondial, l'OMM a entrepris, au titre de ce programme, de mettre sur pied un système intégré d'information sur les gaz à effet de serre, conçu comme un système d'information indépendant permettant de déterminer, en fonction des observations, comment évoluent et se répartissent les gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et si les mesures prises pour réduire les émissions ont ainsi porté leurs fruits. Le but visé est d'améliorer la finesse

des observations et des analyses et de faciliter par là même la planification des mesures d'atténuation.

Le Congrès météorologique mondial vient de souscrire à la proposition de faire de l'énergie le cinquième domaine prioritaire du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Il reconnaît ainsi le rôle que jouent les services climatologiques dans la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie, ainsi que dans la protection des infrastructures énergétiques et des systèmes d'approvisionnement contre les extrêmes météorologiques et climatiques. Le secteur de l'énergie étant générateur de revenus, la prestation de services climatologiques dans ce domaine constitue pour les SMHN une bonne occasion de consolider leur soutien à la mise en œuvre des politiques. Cette décision du Congrès rejoint d'autres objectifs fixés dans ce domaine par les Nations Unies et s'inscrit dans la priorité accordée à la production d'énergie à faibles émissions, objectif stratégique majeur des projets financés par le Fonds vert pour le climat (voir ci-après).

Les systèmes d'observation exploités par les Membres de l'OMM fournissent les données nécessaires à la surveillance du changement climatique et sont de ce fait garants de l'efficacité des politiques et des mesures adoptées pour le combattre. Aussi faut-il veiller à ce que les observations essentielles à une bonne compréhension des systèmes atmosphériques et terrestres – notamment l'hydrosphère, la biosphère et la cryosphère – quittent le domaine de la recherche pour être intégrées durablement dans un réseau de surveillance à long terme présentant toutes les garanties requises.

Adaptation

Les services climatologiques, comme ceux qui sont mis au point au titre du Cadre mondial pour les services climatologiques, fournissent des informations essentielles aux politiques d'adaptation mises en œuvre à l'échelle locale et nationale et devraient être financés en conséquence.

Les SMHN peuvent contribuer à répondre à la demande de services climatologiques dans le contexte des changements climatiques et de l'adaptation à ces derniers, en établissant des projections qui incorporent des données et des connaissances climatologiques locales. Ces produits peuvent alors servir à concevoir des stratégies d'adaptation pour que les populations puissent se préparer à l'évolution des caractéristiques des phénomènes extrêmes et trouver des parades efficaces. Les SMHN sont des acteurs essentiels de la planification du développement national dans pratiquement tous les secteurs. Leur mission consiste avant tout à fournir des informations et donner des conseils d'ordre scientifique sur la variabilité du climat, les tendances qui se dessinent et les changements climatiques, notamment aux décideurs. Les SMHN sont encouragés à donner des conseils techniques dans le contexte de l'établissement et de la mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux qui, désormais, devraient servir à dégager des fonds importants pour le climat.

Le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) aide les gouvernements à se donner les moyens d'anticiper les conséquences de l'évolution du climat, en particulier le risque de multiplication des extrêmes climatiques, et notamment à combler les lacunes de l'information au niveau mondial, régional, national et local, à mettre les informations sur le climat au service de divers secteurs socio-économiques, à effectuer des recherches, des modélisations et des prévisions et à concevoir des mesures d'atténuation et d'adaptation. La mise en œuvre du CMSC au niveau national revêt donc une importance cruciale pour les stratégies d'adaptation.

Pertes et préjudices

Il est absolument indispensable de surveiller et de répertorier les phénomènes extrêmes et les tendances climatiques pour assurer le suivi des pertes et préjudices liés aux incidences du climat. Le renforcement des capacités de surveillance et de modélisation du climat permettra à l'avenir de mieux déterminer le rôle joué par le changement climatique dans les phénomènes extrêmes et de faciliter la prévention et l'adaptation à toutes les échelles temporelles.

Suite à l'adoption du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, la gestion des risques est devenue un élément central de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Avec l'adoption, plus tôt dans l'année, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les programmes d'action liés au changement climatique et à la prévention des catastrophes en viennent presque à se confondre. Comme le climat entre très souvent en ligne de compte dans les pertes et préjudices causés par les catastrophes, le fait d'axer les services climatologiques sur la prévention des catastrophes est susceptible d'engendrer de multiples synergies.

Le Dix-septième Congrès météorologique mondial a décidé de normaliser l'information portant sur les aléas et les risques météorologiques, hydrologiques, climatiques, spatiométéorologiques et environnementaux, et de mettre au point des éléments de classification pour répertorier les phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques extrêmes. Ces mesures favoriseront l'interopérabilité des jeux de données et aideront les Membres à évaluer les risques et à assurer le suivi des pertes et préjudices liés aux incidences du climat. Les SMHN ont un rôle capital à jouer dans la collecte et la fourniture des données correspondantes et dans l'assurance de leur qualité, s'agissant notamment de qualifier ou de valider officiellement les phénomènes extrêmes et d'archiver les données et les indices de tendances liés à ces phénomènes.

Transfert de technologie/développement des capacités

Pour agir en faveur du climat, il faut pouvoir disposer d'informations scientifiques de qualité. Les données et les informations climatologiques et la connaissance scientifique du climat revêtent une importance capitale pour toutes les facettes du développement dans le contexte du changement climatique. Il est devenu urgent de donner aux organismes compétents du monde entier les moyens de répondre, sur le plan scientifique et technique, aux besoins des décideurs et des populations vulnérables en matière d'informations et de services. Les activités de développement des capacités menées par l'OMM contribuent à répondre aux besoins des SMHN sur le plan des infrastructures techniques, des cadres juridiques et institutionnels, des compétences du personnel ainsi que des soutiens financiers, politiques et autres, notamment au niveau régional. Cependant, les mécanismes de renforcement des capacités prévus par la Convention laissent encore beaucoup à désirer, et il faudrait trouver les moyens de rendre des organisations comme l'OMM en mesure de fournir une aide soutenue et conséquente au développement des capacités dans tous les domaines visés par la Convention.

Fonds pour le climat

Les projets financés par le Fonds vert pour le climat dans le contexte des mesures d'atténuation et d'adaptation devraient être à l'épreuve des aléas climatiques et consister notamment à instaurer, tant sur le plan humain que sur le plan technique, de nouvelles capacités d'observation et de modélisation à l'appui des services climatologiques, ou bien à renforcer les capacités existantes.

Le Dix-septième Congrès météorologique mondial a adopté une politique visant à favoriser l'échange libre et gratuit de données, d'outils et de méthodes scientifiques relatifs au climat de manière à garantir à tous les pays un meilleur accès à des services climatologiques de qualité et une exploitation plus efficace de ces services, dans le respect des politiques nationales et internationales. Cela suppose que les Membres établissent des mécanismes financiers et consentent de nouveaux investissements pour financer les réseaux de stations et de capteurs requis pour l'observation du climat à l'échelle du globe. Comme cette politique joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les fonds pour le climat pourraient constituer un moyen de financer les systèmes d'observation requis de même que la gestion et l'échange des données.

Instauré en 2014, le Fonds vert pour le climat, pour lequel les promesses de contributions dépassent 10 milliards de dollars, affectera la moitié de ses ressources aux mesures d'atténuation et l'autre moitié aux mesures d'adaptation. Il a huit objectifs stratégiques, notamment la production d'énergie à faibles émissions et l'amélioration de la sécurité dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'eau et des moyens de subsistance. En tant qu'outil d'adaptation à l'échelle nationale ou locale, les services climatologiques réunissent les conditions requises pour être financés par le Fonds vert pour le climat, en particulier dans le contexte des énergies renouvelables qui contribuent à l'atténuation du changement climatique. Les pays désireux de bénéficier de ce fonds désigneront des autorités nationales chargées de superviser l'élaboration et la présentation des projets. Les agences des Nations Unies peuvent elles aussi bénéficier du Fonds; l'OMM a d'ailleurs présenté une demande d'accréditation.
